



## Commission « Entreprises et stratégies de marché »

### Programme 2025 des producteurs de la statistique publique

#### Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	9
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	15
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	21
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE).....	23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Service de la statistique et de la prospective (SSP).	28
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des études économiques et statistiques (S2E).....	34
FRANCE AGRIMER.....	36
Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	39
Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission.....	42

#### Références aux avis du programme de moyen terme du Cnis :

Les avis du programme de moyen terme 2024-2028 de la commission sont donnés en annexe pour information. Pour chaque avis de la commission, les services statistiques de la commission principalement concernés par l'avis sont indiqués.

## Structure et contenu du document

*Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués*

### 0. Orientations pour 2025

#### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes  
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

#### 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

## Quelques services producteurs présents dans les programmes d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **Sdes**, le service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable (services de construction et logement, énergie, environnement et transports) dans les Commission « Environnement et développement durable » (énergie, environnement et transports) et « Démographie et questions sociales » (services de construction et logement)

- de la **Banque de France** et du **Département des Comptes Nationaux de l'Insee** dans la Commission « Système financier et financement de l'économie »

- du **Sies**, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**), dans la Commission « Services publiques et services aux publics »

- de l'**Acoss** (Agence des organismes de sécurité sociale), dans la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss)

### 0. Orientations pour 2025

---

La NAF 2025, nouvelle nomenclature d'activités française, a reçu l'approbation de la Commission européenne en mai 2024 : c'est désormais la préparation et l'amorce de la mise en œuvre de la NAF 2025 qui constituent le cœur des travaux induits par les révisions des nomenclatures d'activités et de produits.

Le calendrier défini par le règlement européen prévoit l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature d'activités dès 2025 dans les répertoires statistiques d'entreprises, et progressivement, de 2025 à 2029 dans l'ensemble des productions statistiques. Cela mobilise fortement non seulement les équipes gérant le répertoire Sirene, qui développent et utilisent un nouvel outil de codification automatique, mais aussi les profileurs et les répertoires Sirius<sup>1</sup> et Lifi<sup>2</sup>, ainsi que les services d'enquêtes structurelles qui font évoluer leurs questionnaires et leurs algorithmes de calcul de l'APE<sup>3</sup>. Toutes ces modifications, qui vont s'appliquer à près de 14 millions d'entreprises, doivent être documentées et faire l'objet d'une communication d'ampleur, non seulement au sein du SSP mais aussi en direction des très nombreux usagers de la NAF : administrations, organismes publics et privés, fédérations professionnelles, ainsi que les entreprises elles-mêmes.

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

#### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre de la ré-ingénierie du système Esane, l'**enquête sectorielle annuelle (ESA)** sera en grande partie refondue. Ces évolutions se font de concert avec celles relatives à l'enquête annuelle de production, (EAP, voir projet Estanp<sup>4</sup>), qui alimente notamment le système Esane d'informations sur l'industrie. Les objectifs de la refonte de l'ESA sont multiples :

- i) rationaliser et simplifier les questionnaires tout en ré-auditant les besoins des partenaires afin de ne collecter que des variables pertinentes et de qualité. Par exemple, l'enquête actuelle comprend 24 modèles de questionnaires différents selon les secteurs d'activité concernés, qui seront réduits à 7 ou 8 modèles à la cible ;

---

1 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

2 Liaisons financières entre sociétés

3 Activité principale exercée

4 Élaboration des statistiques annuelles de production

- ii) profiter de la refonte des questionnaires pour passer dans la nouvelle filière d'enquête commune avec celle des enquêtes auprès des ménages. En fonction des fonctionnalités offertes par la nouvelle filière, cela permettra également d'améliorer le questionnement ;
- iii) mutualiser autant que possible les deux enquêtes ESA et EAP, pour permettre tout d'abord d'unifier l'ensemble des questionnaires ESA et EAP, d'améliorer le classement sectoriel (soit au sein d'une enquête ESA ou entre ESA et EAP (notamment pour améliorer les futurs reclassements vers l'industrie dans la NAF rev. 2.1) et enfin de limiter les doublons d'interrogation actuellement observés.

Cette refonte se fera en plusieurs temps, avec une première phase dès 2025, phase néanmoins contrainte par la charge induite par le passage en nouvelle nomenclature d'activité de l'ensemble du dispositif Esane. Des tests sont en cours pour préfigurer en partie les nouveaux questionnaires et l'intégration dans la nouvelle filière de collecte. La cible sera donc atteinte pour le millésime 2026 au mieux.

Compte tenu des fortes modifications devant intervenir sur les questionnaires de l'ESA et du séquençage envisagé, le passage en opportunité et en conformité de l'enquête, devant initialement intervenir en 2023, se déroulera également en deux temps, afin d'attendre d'avoir la meilleure visibilité possible sur les changements pour la conformité. Aussi, la demande en opportunité se fera au printemps 2025, pour les années de collecte 2026 à 2030 et la demande de conformité se fera à l'été 2026, pour une durée de 4 ans, pour les années de collecte 2027 à 2030.

### **Cible intermédiaire des groupes dans Esane (ESM. 5)**

Dans les statistiques structurelles d'entreprises, la mise en place de l'unité entreprise au sens économique nécessite de segmenter les groupes en deux cibles afin d'appliquer des méthodes adaptées à la taille et complexité des groupes. Le profilage des plus gros et complexes est réalisé manuellement en cible 1 et celui de ceux de la cible 2 est beaucoup plus automatique depuis 2017. Ce système est perfectible, il s'agit désormais de mettre en place des méthodes intermédiaires entre celles de la cible 1 et de la cible 2 pour les groupes les plus grands et les plus complexes de l'actuelle cible 2. Une nouvelle cible dite intermédiaire est donc expérimentée et montera en charge au fil des années, au rythme d'une petite dizaine de groupes par an. Cela consiste notamment à étendre l'approche en face à face avec le groupe propre à la cible 1 pour obtenir les informations de consolidation, tout en l'allégeant pour minimiser la charge supplémentaire pour l'Insee et les entreprises concernées. Ainsi, le questionnaire associé à l'échange en face à face se focalisera sur l'obtention d'intercos (flux internes destinés à être consolidés au niveau de l'entreprise profilée) des principales unités légales (UL) sur la seule variable chiffre d'affaires. La faible charge supplémentaire liée à l'enquête de profilage concernera une dizaine de groupes par an, éventuellement interrogés seulement une année sur trois ou quatre dans certains cas, pour atteindre une cible d'une cinquantaine de groupes en 2028. L'expérimentation a été lancée sur le millésime 2024 et sera poursuivie en 2025 sur le millésime 2025 de Esane.

### **Autres enquêtes sous la responsabilité du Driss**

La gestion de la collecte de l'**enquête sur les créateurs d'entreprises Sine** sera revue à partir dès la collecte de l'enquête Sine 2022.2, démarrant en novembre 2025. Cette édition interrogera à nouveau les créateurs d'entreprises de 2022, trois ans après la création. La gestion de l'enquête est allégée sur les tâches les plus chronophages (relance téléphonique, traitement des plis non distribués) pour tenir compte de la suppression d'un des sites de gestion, consécutive à la réforme des statistiques du tourisme. Le protocole général de l'enquête et la taille de son échantillon initial (70 000 unités en première vague) sont maintenus.

Le label d'intérêt général et de qualité statistique de l'**enquête OFATS (Outward Foreign Affiliates Statistics)** sur l'activité des filiales étrangères des groupes français a été renouvelé à la suite de son examen par le comité du label en décembre 2024. Il est prévu d'alléger le questionnaire de l'enquête

pour limiter la charge statistique des entreprises enquêtées lorsque l'enquête aura basculé en nouvelle filière d'enquête en 2027. En 2025, des travaux méthodologiques seront menés pour revoir la stratégie d'échantillonnage d'une part, le changement de nomenclature d'autre part. Ces travaux porteront sur l'enquête millésimée 2025 dont la base de sondage sera préparée fin 2025 pour une collecte ouvrant au printemps 2026. Les données FATS sur l'année de référence 2025 devront être transmises à Eurostat en double nomenclature NACE rev. 2 et NACE rev. 2.1.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### Extraction des données des comptes sociaux

Un séminaire études de la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) intitulé « Extraction automatisée de données des comptes sociaux pour répondre à des besoins de la statistique d'entreprises » s'est tenu le 27 juin 2024 à l'Insee, en présence de la DMCSI (Insee), de la Banque de France et de l'Institut national de la propriété intellectuelle (Inpi). Il a servi à présenter un état des lieux des travaux réalisés en 2023 et 2024 pour répondre à des besoins de l'Insee et de la Banque de France. Ces travaux ont servi à mobiliser l'API de l'Inpi qui met à disposition les comptes sociaux des entreprises, mais sous un format non directement exploitable statistiquement (PDF). L'outil mis en place visant à extraire ces données et à les transformer en un format statistiquement exploitable (csv) dysfonctionne à ce stade. **Ces travaux seront donc poursuivis et approfondis en 2025 avec un stage Ensaï PTGU<sup>5</sup> – SSP lab qui visera à utiliser de nouvelles méthodes. Il s'agit de monter en compétences sur les IA multimodales, c'est-à-dire les IA capables d'extraire de l'information issue de sources diverses (textes bruts ou PDF).**

### Corporate Sustainability Reporting Directive (ESM. 5)

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la directive européenne **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** fixe de nouvelles normes et obligations de *reporting* extra-financier. Elle concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse. Ceci pourrait servir à obtenir de nombreuses informations sur les entreprises, notamment ce qui a trait aux émissions de carbone, et enrichir et/ou améliorer la qualité de certaines enquêtes actuelles. Alors que ce processus n'en est qu'à son démarrage et monte en charge, l'Insee dont la DSE réalise une veille sur le sujet en collaboration avec la Banque de France également impliquée sur le sujet. **Cela se traduit actuellement par une participation à une nouvelle *task force* de Eurostat en 2025. Une mission IG de l'Insee commence à se pencher sur le sujet. En 2025, un stage Ensaï sera mobilisé pour expérimenter l'usage de ces données.** La première étape consiste à explorer les sources existantes et constituer une base de données Insee structurant ces données. Pour ce faire, il s'agira d'interroger des bases de données via des programmes en R et Python à créer et adapter selon les formats des données et la qualité des balisages en Xhtml. La deuxième étape consistera à analyser la qualité de ces données et d'en tirer des indicateurs significatifs. Il sera possible notamment de focaliser sur quelques groupes de la cible 1, en cherchant notamment à couvrir une certaine diversité sectorielle.

### Country By Country Reporting (CbCR) [ESM. 5]

En France, les **Country by Country Reportings (CbCR)** prennent la forme d'un formulaire fiscal, la liasse fiscale 2258. Il contient des informations au niveau du groupe d'entreprises, sur la répartition de l'activité économique entre pays et quelques caractéristiques de ses filiales dans chaque pays. Ces informations sont récentes et résultent d'une initiative de l'OCDE (2018) nommée BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires) et suscitent un intérêt croissant de la part des INS et d'Eurostat pour mieux connaître la répartition mondiale de chaque groupe. La DGFiP<sup>6</sup> transmet à l'Insee les liasses fiscales « CbCR » renseignées en France. Celles-ci servent déjà ponctuellement à

5 Division Profilage et traitement des grandes unités (PTGU)

6 Direction générale des Finances publiques

la DSE pour traiter la non-réponse totale de certains groupes à l'enquête OFATS, sur l'activité des filiales étrangères des groupes français. **À la suite d'une extension de la convention Insee-DGFIP convenue au printemps 2024, la DGFIP devrait pouvoir fournir à l'Insee en 2025 les CbCR recueillies par les administrations fiscales de pays partenaires. PTGU sera associée en 2025 aux travaux du pôle Lifi visant à mobiliser les CbCR pour la qualité de OFATS.** De plus, le Département des Études économiques souhaite utiliser cette source sur aussi longue période que possible dans le cadre d'une étude nouvelle sur les marges des entreprises et l'inflation.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### **Réponse au règlement européen EBS (*European Business Statistics*)**

Concernant la mise en œuvre du récent règlement européen EBS, les données des *Structural Business Statistics* (SBS) ont été livrées dans les temps à Eurostat et de façon centralisée (inclusion des données financières produites par la Banque de France). Pour l'année 2025, l'accent sera de nouveau mis sur l'amélioration de la convergence entre les données de la démographie d'entreprises (*Business demography* - BD) et Esane (*Structural Business Statistics* - SBS), avec notamment une meilleure prise en compte des microentrepreneurs du côté d'Esane. En 2025, les sujets autour de la secrétisation des données seront à l'ordre du jour, du côté d'Eurostat notamment.

#### **Amélioration dans le dispositif Esane de la diffusion des données comptables relatives aux microentrepreneurs**

En 2025, aboutira un projet démarré il y a plusieurs mois, relatif aux données comptables de microentrepreneurs (ex. autoentrepreneurs). Ces microentrepreneurs ne remplissent en effet pas une liasse fiscale classique, mais renseignent leur chiffre d'affaires dans leur déclaration d'impôt sur le revenu (cerfa spécifique) et dans leur déclaration sociale auprès de l'Acoss<sup>7</sup>. Pour les résultats Esane du définitif 2023 publiés mi-2025, au lieu d'imputer complètement les données comptables de ces sociétés, leur chiffre d'affaires sera injecté dans les résultats, ce qui améliorera considérablement les données d'Esane sur ces unités. Ce sera également l'occasion de clarifier le périmètre de diffusion sur les microentrepreneurs dans les fichiers de diffusion Esane.

#### **Méthodes d'appariement des données concernant les multinationales [ESM. 5]**

**PTGU a candidaté à un Grant pour financer le développement en 2025 et 2026 d'un outil pour organiser des contrôles de cohérence sur les données des multinationales. Ceci s'inscrit dans le cadre plus vaste du développement d'une Large Case Unit (LCU) à l'Insee.** Pour initier les travaux prévus en 2025 et 2026, un profileur de PTGU a suivi une formation ESTP de 2 jours à Eurostat et lancé des premières investigations sur les données de commerce extérieur et en prenant différents contacts. **Ceci amène à comparer les sources existantes sur le chiffre d'affaires (Esane et TVA), ce qui coïncide avec des objectifs de la division ICA<sup>8</sup> (Département statistiques de court terme - DSCT).** Pour ce faire, il faudra disposer de compléments aux données déjà disponibles sur le commerce extérieur et à des données de la balance des paiements. Afin d'informer sur ces travaux et de recueillir les différents besoins des utilisateurs potentiels, **une réunion de lancement de ces travaux est prévue en février 2025.**

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

**Les travaux induits par les révisions des nomenclatures (ESM. 9)** d'activités et de produits sont désormais principalement centrés sur la préparation et l'amorce de la mise en œuvre de la NAF 2025. En effet, conformément au calendrier défini par le règlement européen, cette nouvelle nomenclature d'activités doit entrer en vigueur dès 2025 dans les répertoires statistiques d'entreprises, et

7 Agence centrale des organismes de sécurité sociale

8 Chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction

progressivement, de 2025 à 2029 dans l'ensemble des productions statistiques. En 2025, le code d'activité de toutes les unités du répertoire Sirius (établissements, unités légales, entreprises profilées, groupes) doit être mis à jour en NAF 2025 : cela mobilise fortement non seulement les équipes gérant le répertoire Sirene, qui développent et utilisent un nouvel outil de codification automatique, mais aussi les profileurs et le répertoire des groupes. Dans ce cadre, les enquêtes structurelles font évoluer leurs questionnaires et leurs algorithmes de calcul de l'APE, à la fois pour contribuer à la mise à jour des répertoires, et pour adapter leurs outils de collecte et de traitement à la NAF 2025.

Toutes ces modifications, qui vont s'appliquer à près de 14 millions d'entreprises, doivent être documentées et faire l'objet d'une communication d'ampleur, non seulement au sein du SSP mais aussi en direction des très nombreux usagers de la NAF : administrations, organismes publics et privés, fédérations professionnelles, ainsi que les entreprises elles-mêmes. Des supports d'information et de communication doivent être élaborés et diffusés ; en particulier, une page de consultation /navigation dans la NAF 2025 doit être mise en place sur le site insee.fr, incluant des fonctions de recherche dans la structure et la documentation de la nomenclature.

Au-delà de la communication, il faut également mettre en place un vaste plan de formation, qui concernera dès 2025 des acteurs du SSP impliqués dans l'attribution de codes d'activité en NAF 2025, en particulier les équipes Sirene et Esane. Un groupe de conception s'y consacre au cours du premier semestre 2025, afin que les premières formations soient dispensées au second semestre. Les autres besoins de formation devront être identifiés et analysés, et du matériel pédagogique devra être élaboré dès 2025.

La révision de la classification des produits française (CPF) a été mise à l'étude en 2024, dans le prolongement de la révision de la classification européenne (CPA) dont la structure a été arrêtée au début 2024. Les notes explicatives de la CPA sont en cours de rédaction jusqu'à la fin du premier semestre 2025, dans le cadre d'une européenne à laquelle la France contribue en associant les producteurs de statistiques.

Concernant la **gestion du répertoire inter-administratif Sirene**, trois grands projets structureront l'année 2025. Le premier projet concerne le changement de nomenclature d'activité, évoqué précédemment. Le deuxième consiste à poursuivre l'adaptation du système d'information Sirene aux évolutions de l'écosystème des formalités et de l'avancement des travaux complémentaires réalisés par l'Inpi (mise en place des inscriptions d'office, mise en place d'une API formalités...). Le troisième projet correspond à des travaux « qualité », notamment de mise en cohérence de différents répertoires : (i) rapprochement du répertoire Sirene et des registres RNE<sup>9</sup> et RCS<sup>10</sup> ; (ii) rapprochement du répertoire Sirene et du référentiel Ramsese géré par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Le **répertoire statistique d'entreprises Sirius** est alimenté par Sirene 4 depuis mars 2024, mais cette adaptation complexe a révélé la difficile maintenabilité du répertoire statistique pour des évolutions amples. De ce fait, il a été décidé de préparer le **changement de nomenclature** et la double codification des unités dans les produits issus du répertoire statistique (référentiels, bases de sondage, etc.) en dehors de l'application Sirius elle-même. Ces travaux seront menés en relation très étroite avec les équipes Sirene. L'objectif est que les unités légales et les établissements enregistrés dans Sirius disposent d'un code d'activité en NAF 2025 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, qu'il s'agisse d'unités existantes ou de nouvelles unités entrant dans le répertoire. Puis les entreprises et les groupes auront également une activité codée en NAF 2025 dans Sirius.

De plus, un **projet de refonte du répertoire statistique Sirius** sera lancé en septembre 2025. Au-delà de la refonte de l'application informatique, ce projet jaugera l'opportunité d'utiliser le Registre national des entreprises, entré en vigueur avec le Guichet unique des formalités des entreprises, comme source du répertoire statistique Sirius.

---

9 Registre national des entreprises

10 Registre du commerce et des sociétés

En 2025, un modèle de *machine learning* sera mis en production pour le **répertoire des restructurations d'entreprises Citrus**, en vue de traiter de façon plus complète les informations administratives alimentant ce répertoire.

Le **répertoire des groupes Lifi** incorporera des informations du répertoire européen des groupes à partir du printemps 2025. La couverture globale des groupes multinationaux présents en France en sera améliorée [AVG 3, ESM 5]. L'identifiant européen unique des unités légales (LEID) sera ajouté aux unités présentes dans Lifi. Ces travaux s'articulent avec des travaux européens en cours sur l'analyse avancée de grands groupes multinationaux, auxquels l'Insee contribuera pour la deuxième année consécutive dans le cadre d'un *grant* : L'Insee s'engage à profiler le contour d'une nouvelle dizaine de groupes et à expertiser les apports faits par les autres INS sur une cinquantaine d'autres groupes, en sus du profilage complet habituel de deux ou trois groupes français.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2025, la diffusion des nouvelles données de démographie d'entreprises se poursuivra et sera enrichie. Ces données sont issues d'un processus refondu, le Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) succédant à l'ex-Répertoire des entreprises et des établissements. Les deux nouveaux *Insee Résultats* publiés en 2024, l'un sur les stocks d'entreprises et d'établissements, l'autre sur les créations annuelles, seront mis à jour dans un calendrier plus resserré qu'en 2024. Ils remplacent d'énormes fichiers très détaillés, malcommodes à utiliser pour les internautes non experts [AVG 11]. Ces produits sont préparés avec le pôle Offre de données locales, dans le cadre de la diffusion avec Melodi [AVG 8]. Un nouvel *Insee Résultats* présentant les « équations démographiques », qui décomposent et expliquent l'évolution annuelle du stock des unités d'une année à l'autre, au niveau national et sur différents champs cibles, sera publié au premier semestre, si possible d'ici avril 2025. Des publications courtes valoriseront cette mise à disposition de nouvelles données.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

---

Sans objet

## 0. Orientations pour 2025

---

En 2025, les travaux seront en grande partie consacrés à la préparation aux évolutions qui vont impacter l'ensemble de la statistique d'entreprise voire de l'Insee. Il s'agit tout d'abord du changement de nomenclature qui sera effectif dès le millésime 2025 de l'Enquête Annuelle de Production (EAP), collectée en 2026, et à partir de 2027 pour les indicateurs de court terme. La bascule des enquêtes dans la filière unique sera progressive mais débutera mi-2025. Enfin, la sortie du logiciel SAS devra être achevée fin 2025.

En parallèle, les travaux de modernisation des processus seront poursuivis : la mutualisation entre l'EAP et l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA) dans le cadre du projet Estanp<sup>11</sup>, l'automatisation des renouvellements de l'enquête Opise<sup>12</sup> (projet PAREO) et l'utilisation de nouvelles sources de données pour les indicateurs conjoncturels d'activité (suites du projet Nosica).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.*

***Les travaux permanents ne sont pas listés ici.***

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle (Estanp)**

Le projet de refonte de l'enquête annuelle de production (EAP) et des applications informatiques correspondantes a été lancé en 2020 pour répondre aux nouvelles exigences du règlement EBS (*European Business Statistics*) sur la production industrielle. La cible est de transférer la collecte des entreprises des industries agro-alimentaires du SSM Agriculture à l'Insee en 2026.

Un premier livrable du projet est passé en production à l'été 2024 : il s'agit de l'application Estanpille qui a été utilisée à l'automne au Service Statistique National d'Entreprises (SSNE) de Caen pour mettre à jour les nomenclatures européennes Prodcom<sup>13</sup> et préparer le passage à la Naf rev 2.1.

Le système d'information issu de ce projet s'appuie complètement sur l'offre de la filière d'enquête : conception des questionnaires, collecte, gestion de la collecte et reprise. Le Projet

---

11 Élaboration des Statistiques annuelles de Production

12 Observation des Prix de l'Industrie et des Services

13 La liste PRODCOM est une liste européenne de produits issus des industries extractives et manufacturières, actualisée tous les ans en fonction des modifications de la Nomenclature Combinée du commerce extérieur.

Estanp contribue au développement des fonctionnalités de reprise pour le compte de la filière d'enquête.

Le changement de nomenclature va générer d'importants travaux, charge conséquente due aussi au décalage de diffusion en nouvelle nomenclature des enquêtes mensuelles (Opise et EMB<sup>14</sup>).

Les autres travaux du périmètre d'Estanp concernent les phases de préparation (tirage et intégration de l'échantillon), de contrôles-redressement, d'agrégation-validation, et de diffusion. Ces travaux ont démarré en 2024 et se poursuivront en 2025.

L'objectif de mutualisation des enquêtes ESA et EAP a été fixé à l'automne 2024. Un comité de pilotage spécifique a été créé pour suivre les objectifs fixés et prendre les arbitrages nécessaires. Compte-tenu des charges déjà très importantes des investissements ESA et EAP, les objectifs à atteindre ont été étalés sur deux années. Pour la première collecte, l'objectif de questions strictement communes est poursuivi, qui permettra à terme l'orientation dynamique vers un questionnaire ESA ou EAP.

La première enquête en mode rénové sera celle de l'EAP 2025, préparée dès l'automne 2025 et collectée en 2026, avec les outils de la filière d'enquête, les outils Estanp complètement rénovés, et incluant le changement de nomenclature et le secteur des industries agro-alimentaires.

### **Réduction du nombre de branches et/ou domaines suivis par l'enquête Opise**

Cette réduction vise à alléger la charge de renouvellement de l'échantillonnage tout en garantissant un niveau de couverture suffisant pour honorer nos engagements européens. En 2022, l'ensemble des branches a été examiné et celles présentant un faible enjeu ou dont certains domaines présentent un faible enjeu ont été identifiées. Une planification d'arrêt de suivi jusqu'en 2027 a été réalisée en collaboration avec les Pôles prix à la production. Ainsi, le suivi de 6 branches de la classification de produit française (CPF4) pour la production industrielle, 6 branches pour les importations industrielles et trois branches pour les services a été arrêté en 2024. Cette opération de réduction de charge continuera en 2025.

### **Projet d'automatisation du renouvellement de l'enquête Opise**

Suite à la réalisation d'un test auprès de dix entreprises au cours du premier semestre 2024 avec l'assistance systématique des ingénieurs experts en entreprises (I3E), deux pilotes ont été déployés auprès d'une centaine d'entreprises au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 et 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Ces pilotes utilisent, autant que faire se peut, les outils actuellement disponibles dans la filière. Les évolutions ergonomiques opérées dans la filière ont notamment permis le lancement de ces deux pilotes. L'intégration des questionnaires et des échantillons, la gestion des contacts, le suivi de l'enquête et l'envoi des courriers sont encore essentiellement faits manuellement.

Contrairement au test réalisé au premier semestre 2024, les répondants sont invités à remplir le questionnaire internet seuls et peuvent, s'ils le souhaitent, contacter les I3E. Une grande majorité des demandes de contact ont concerné des problèmes d'accès au questionnaire et moins souvent des questions de fond. Une évolution des rôles des gestionnaires est donc à prévoir afin d'éviter de mobiliser les I3E pour la résolution de problèmes techniques. Les réponses reçues, bien que pouvant sembler complètes, souffrent de l'absence d'informations qualitatives permettant d'en apprécier la robustesse et l'utilisabilité. À ce stade, le processus a été sécurisé par le concours des I3E qui ont pu régulièrement revenir vers l'entreprise pour reprendre avec elle les réponses. Il est prévu de réaliser un bilan et d'en extraire une typologie des réponses.

À partir de l'expérience de ces deux pilotes, l'enquête de renouvellement multimodale sera élargie à d'autres branches d'activité en 2025, en y intégrant dès que possible les avancées de la filière d'enquête. Ces travaux permettront notamment de rendre le questionnaire reproductible à d'autres branches d'activité, de consolider et automatiser le processus d'enquête multimodale, de préciser

---

14 Enquête mensuelle de branche (EMB)

les rôles de chacun et de mieux mesurer les gains potentiels. Le chef de projet informatique (CPI), qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2024, a rencontré l'ensemble des futurs utilisateurs de l'outil de gestion afin d'identifier les outils et méthodes de travail dans le processus actuel. Ces rencontres ont permis d'initialiser la partie architecture informatique de la note de cadrage opérationnelle. Dans la continuité de ces échanges, la conception de l'outil se fait avec l'appui des futurs utilisateurs afin d'instruire en priorité les développements qui conduisent à la plus forte valeur ajoutée. Par ailleurs, ces développements sont restreints uniquement aux champs qui ne sont pas couverts par les outils de la filière. Les premiers travaux de conception de l'outil se concentrent sur les phases du processus d'enquête les plus éloignés de la filière. En effet, les phases d'interaction directe avec la filière pourront être entièrement instruites une fois que le questionnaire auto-administré ainsi que les outils de la filière (formats des inputs, formats des *output*, API) seront stabilisés.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### **Poursuite des travaux autour des sources de données**

Les travaux autour des données de caisse (DDC) dans le cadre du projet Nosica, et des données du groupement cartes bancaires (GIE-CB) sont maintenant en régime de croisière. Outre la production – devenue maintenant récurrente – de séries hebdomadaires issues de ces deux sources, depuis mi-2024, la famille des indicateurs produits à partir des DDC s'est enrichie d'indices déclinés par produit, de fréquence journalière, produites et transmises tous les 15 jours aux comptes trimestriels et au département de la conjoncture pour leurs estimations.

En 2025, le périmètre de ce projet resterait globalement le même qu'en 2024, même si de nouvelles analyses exploratoires seront menées à partir des sources DDC et CB pour continuer à les valoriser : utilisation des données CB pour compléter le champ de l'indice de la production industrielle (IPI) sur l'artisanat commercial (boulangerie) ; amélioration des estimations précoces dans le commerce de détail et réflexion autour de potentielles extensions du champ des estimations précoces (e.g. certains services aux ménages).

Par ailleurs, parmi les sources de données déjà identifiées mais non encore exploitées par la division, la priorité sera faite aux travaux d'analyse de l'apport des données RTE (opérateur gestionnaire du réseau électrique français) pour améliorer les imputations dans l'IPI (sous condition de récupérer ces données), à la comparaison des indicateurs de volume dans les transports du Sdes avec l'indice de production dans les services (IPS) ainsi qu'aux travaux préparatoires à la réception des données de facturation électronique (*cf. infra*).

### **Projet d'acquisition des données de facturation électronique (ESM. 6)**

La DGFIP prévoit de rendre graduellement obligatoire le dispositif de facturation électronique : à partir de fin septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ; à partir de septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises. Ainsi, en 2024 et 2025, il n'existe que des données fictives et des schémas de données sur la facturation électronique, produites par la DGFIP pour préparer ses systèmes d'information (SI) à accueillir ces informations.

Au total, si en 2025 des contacts peuvent être pris afin de préparer les systèmes d'information de l'Insee à récupérer les informations depuis celui de la DGFIP, ce ne sera qu'à partir de septembre 2026 voire septembre 2027 que les études pourront effectivement débuter, à partir de données réelles. À cet horizon, des ressources seront nécessaires afin de réaliser ces études tout en continuant de réaliser les productions courantes à partir des sources actuelles.

## Indices de chiffre d'affaires régionaux

Réalisé à la Direction régionale des Pays de la Loire, sous maîtrise d'ouvrage commune du département statistiques de court terme (DSCT) et du département de l'action régionale, cet investissement permet, depuis 2023, de mettre à disposition des chargés d'étude des directions régionales, des indices régionalisés de chiffre d'affaires. En 2025, outre la sécurisation de la chaîne de production et l'amélioration des indicateurs de qualité disponibles dans l'application, le périmètre de ce projet s'agrandit légèrement afin de créer des indicateurs régionalisés déflatés (*i.e.* en volume).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### Préparation du changement de NAF pour les indicateurs de court terme (ESM. 9)

Les indicateurs de court terme calculés au DSCT (indices de prix de production, indices de chiffre d'affaires, indices de production) doivent basculer à la nouvelle nomenclature d'activité début 2027. Même si les réflexions ont débuté dès 2024 (notamment *via* la réalisation de macro-planning tenant compte des interdépendances au sein du DSCT et avec leurs fournisseurs de données), cela devrait représenter une charge très importante en 2025 et encore plus importante en 2026. Les principaux axes qui devront être étudiés sont les suivants :

- *Capacité des applications actuelles à « encaisser » ce changement de nomenclature.* De premiers tests devront être envisagés assez vite, potentiellement dès 2025. Les inquiétudes sont particulièrement vives sur le processus Indices de chiffre d'affaires en raison de l'obsolescence de l'application Harmonica.
- *Approfondissement de l'analyse de l'articulation avec les autres processus de l'Insee* qui sont également parties prenantes dans ce changement de nomenclature, mais avec des temporalités potentiellement différentes : domaine Estant (qui fournit de nombreux intrants pour le processus IPI), Sirene, Sirius, ou encore les comptes trimestriels. Tous ces processus sont étroitement imbriqués, avec certains se plaçant à la fois à l'amont et à l'aval. Il faudra en particulier gérer les périodes transitoires où un processus a basculé mais pas les processus adhérents. Ceci nécessite une étroite collaboration entre ces différents processus et la prise en compte des besoins parallèles.
- *Élaboration de la méthodologie de bascule* (développements, ordonnancement des tâches).
- *Rétropolation.* Pour le processus indice de la production industrielle comme pour le processus Indices de chiffre d'affaires et de volume associés, des rétopolations fines sont possibles en raison de la richesse de l'information disponible. Du côté de l'IPI, l'utilisation de séries élémentaires à un niveau fin rend possible une rétopolation évitant de trop s'appuyer sur des matrices de passage macroéconomiques. Sur le processus ICA, il est envisageable de construire une partie de la rétopolation en s'appuyant directement sur les données microéconomiques (bascule de l'APE au niveau micro sur plusieurs années).

Pour la division IPP le changement de NAF a deux aspects : codification en nouvelle NAF produits témoins actuellement suivis, et enrichissement de l'échantillon d'entreprises et de produits témoins pour les nouvelles branches. Sur la codification de l'existant, des premiers comptages pour anticiper la charge ont été faits : 45 % des séries élémentaires appartiennent à une branche d'activité qui basculerait dans une branche de la nouvelle nomenclature sans changement de contour (bijection). Le travail de codification fine s'appuiera sur l'expertise des pôles. Une quantification des séries concernées permettra d'évaluer plus précisément la charge de travail nécessaire pour la conversion. En 2025, un groupe de travail sera mis en place avec les pôles. La préparation continuera et le planning de production des séries en CPF 2025 sera défini. Les conséquences sur les processus d'échantillonnage et de pondération continueront à être analysées. L'étude du passage en CPF 2025 les séries existantes sera poursuivie. Il faudra

préfigurer l'organisation informatique de Papaye durant la phase de transition : refaire tous les arbres ou non ? utiliser une seule base Papaye avec les deux nomenclatures ou deux bases distinctes ?

Le département bénéficiera du soutien d'un missionnaire : un poste d'investissement de chef de projet statistique du passage des indicateurs de court terme en nouvelle NAF est ouvert pour deux ans au DSCT dans la campagne des mobilités de septembre 2025.

### **Refonte des chaînes pour basculer de SAS à R**

Concernant la division ICA, en 2024, les travaux ont ciblé prioritairement les applications « traditionnelles » de production (Harmonica, Origami et Ocapi) ainsi que celles « en self » de production, qui ont été passés en R. La sortie de SAS étant prévue fin 2025, cette année sera donc consacrée à la réécriture des programmes-selfs résiduels, le plus souvent exécutés en dehors des phases de production mensuelle.

Concernant la division IPP, l'objectif est de passer la totalité des programmes sous R avant la fin de l'été 2025. Cet exercice est l'occasion d'optimiser les codes et de mutualiser les programmes entre domaine (par exemple lors de la préparation des IPPI et IPSE). Sur l'ICC, il reste à convertir les programmes centraux (sélection des variables et régression) : cette conversion est prise en charge par l'informatique. Sur les programmes des campagnes mensuelles des IPPI et des campagnes trimestrielles des IPSE, la recette doit être finalisée et de légères adaptations sont nécessaires avant d'utiliser les programmes en production à l'été 2025.

Concernant la division ESPRI, les quelques programmes SAS restants seront réécrits dans le cadre du projet Estanp.

### **Migration vers les outils de la filière unique d'enquête**

Dès mi-2025, certains composants de la filière devraient remplacer d'autres actuellement utilisés dans le cadre de la collecte de l'IPI (le bloc « contacts » notamment). Ainsi pour l'enquête mensuelle de branche (EMB), les travaux de bascule vers les outils et composants de la filière doivent donc impérativement démarrer effectivement en 2025. Ils se poursuivront, de façon plus intensive en 2026, voire au-delà de 2026.

### **Réduction des délais de publication des indices de production industrielle et de chiffre d'affaires**

Ce projet entamé depuis 2022 vise à réduire de 5 jours le délai de parution de l'indice de production industriel (IPI) et de 10 jours celui des indices de volumes de ventes dans de commerce (IVVC) et de production dans les services (IPS). Le délai de mise à disposition de l'IPI serait alors de 30 jours après la fin de mois considéré, et celui des IVVC et IPS de 50 jours. En 2024, deux premiers tests de faisabilité ont été réalisés au printemps 2024 avec le SSNE sur son périmètre d'expertise (*i.e.* industrie, hors IAA et énergie) et les résultats obtenus ont été encourageants.

En 2025, le périmètre de ce projet ne change pas et d'autres tests seront menés. S'agissant de l'IPI, un test plus large que ceux de 2024 sera mené afin d'inclure l'ensemble des fournisseurs de données de l'IPI en plus du SSNE : les organismes professionnels agréés de l'industrie, le SDES pour les séries de l'énergie et le SSP pour les IAA. Concernant les IPS et IVVC des tests seront menés en collaboration avec le pôle ISA de Nantes, afin de proposer une organisation du processus de contrôle-validation permettant de réduire les délais de diffusion.

### **Intégration des données individuelles des IAA dans les applicatifs de production de l'IPI**

Les données de l'IPI concernant les industries agro-alimentaires (IAA) sont collectées par le SSP agriculture. Ce projet d'intégration des données individuelles des IAA dans les applications

Origami-Ocapi de production de l'IPI, fait en collaboration avec le SSP et SSNE, vise à améliorer la capacité d'analyse de la section sur ce secteur. En 2024, les travaux d'intégration ont avancé, avec l'ouverture pour le SSP d'un compte sur la plate-forme de dépôt-retrait R2-D2, une première journée de tests des applications par le SSP en présentiel à la direction régionale de Midi-Pyrénées et une présentation des applications par les MOA. Le sujet de la reprise des données sur le passé a été instruit, et a abouti à la spécification de nouveaux programmes d'intégration des métadonnées IAA dans Origami-Ocapi, dont le développement a débuté au SNDIP. Ce projet se poursuivra donc en 2025 à périmètre inchangé, avec pour objectif d'aboutir en juin 2025.

#### **Détection des anomalies et méthodes d'imputation**

Que ce soit pour la production des indices de chiffres d'affaires, que pour celle de l'IPI nous constatons depuis quelques années une baisse de l'efficacité des méthodes de détection d'anomalies et d'imputation de la non-réponse. Notamment, le nombre d'expertises menées sur des unités légales jugées atypiques par les gestionnaires mais non détectées par les processus de contrôles, ainsi que le nombre d'imputations automatiques corrigées manuellement ont nettement augmentées. Des analyses méthodologiques seront donc menées afin de regagner en efficacité. Par ailleurs, les gains d'efficacité obtenus par ces améliorations permettront de faciliter la réduction des délais de diffusion. À noter que ces travaux seront aussi l'occasion de confronter l'utilisation de méthodes d'apprentissage (supervisé ou non supervisé) – en s'appuyant sur les travaux menés les années précédentes au sein de la division – aux méthodes plus classiques actuellement en place.

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Sans objet

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025**

Sans objet

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Insee – Direction des statistiques d'entreprises**  
**Département Synthèses sectorielles (DSS)**

## 0. Orientations pour 2025

---

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) mène des travaux de synthèse sur les entreprises, par des approches à la fois sectorielles et transversales, alimentées par les données de la statistique structurelle d'entreprises, par les enquêtes thématiques qu'il pilote et exploite, ainsi que par l'investissement sur d'autres sources de données administratives ou issues d'internet qu'il expertise et valorise.

Un premier axe de travail fort du département est sa contribution à l'élaboration des comptes nationaux, pour laquelle il mobilise son expertise des données Esane, son expertise économique des entreprises et des secteurs, et son expertise de la comptabilité nationale. Il contribue à l'élaboration du cadre central et anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture, le comité de concertation sur les statistiques de l'économie des services et le comité de concertation sur les statistiques du tourisme. Cette contribution multiple aux comptes nationaux s'inscrit en 2025 dans un contexte évolutif combinant le passage progressif en nouvelle nomenclature NAF 2025, la préparation à une nouvelle base des comptes, l'accompagnement des projets de ré-ingénierie d'Esane, le passage de l'ESA<sup>15</sup> et de l'EAP<sup>16</sup> aux outils de la filière de collecte mutualisée.

Un deuxième axe de travail porte sur la poursuite du programme de collecte des enquêtes thématiques, essentiel pour fournir un cadrage statistique et contribuer à la compréhension des grands enjeux pour l'économie française que sont la transformation numérique, l'innovation, les impacts environnementaux de l'activité économique, la mondialisation, mais aussi l'évolution de la structure du tissu économique (filières, associations, etc.). Ces travaux sont souvent menés dans un cadre européen. La collecte d'informations de qualité auprès des entreprises reste un objectif ambitieux dans le contexte de mise en place de nouveaux outils de collecte et de gestion mutualisés, mais aussi de façon plus structurelle en raison de la complexité et de la fluidité de l'organisation des entreprises au sein des groupes. Ainsi, l'activité du département vise à la fois à mener des opérations nouvelles afin d'éclairer les thématiques attendues, à adapter l'organisation de la collecte à la trajectoire d'évolution des outils, et à mener des travaux méthodologiques visant à optimiser la qualité des données collectées, en articulant le niveau et les modalités d'interrogation (entreprise vs unité légale) de façon à pouvoir diffuser des données robustes au niveau de l'entreprise au sens économique, tout en limitant au maximum la charge pour les entreprises et pour les services de collecte.

Un troisième axe de travail concerne la poursuite de l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données, avec en particulier un travail de moyen terme sur les données des plateformes de réservation en ligne d'hébergements touristiques, ainsi que sur le recueil de données issues de logiciels de gestions.

Le département mène enfin des études sur les entreprises, quatrième axe de travail complémentaire des précédents. La diffusion de ces travaux s'appuie désormais sur un espace numérique thématique « entreprises » (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7667330>) permettant de valoriser à la fois la diffusion de données et les études du département, et plus globalement de l'ensemble de la direction. La stratégie de valorisation s'inscrira en 2025 dans le cadre d'un plan d'action en cours d'élaboration début 2025, visant à répondre aux recommandations du rapport de l'Inspection générale (IG) sur la valorisation des statistiques structurelles d'entreprises. Il en découlera des actions qui porteront tout à la fois sur les processus d'élaboration de la stratégie éditoriale et de diffusion, l'organisation du travail

---

15 Enquête annuelle sectorielle

16 Enquête annuelle de production

en réseau pour la valorisation des données, et le développement des échanges avec les publics d'experts, notamment au sein des organismes professionnels et organismes d'études spécialisés.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquêtes auprès des entreprises ponctuelles ou peu fréquentes

L'enquête sur la situation des associations est une enquête atypique puisqu'elle n'est pas seulement menée auprès des unités classiquement enquêtées que sont les établissements/unités légales/entreprises profilées (EP). Après les éditions de 2014 et 2018, la collecte de la prochaine enquête aura lieu à l'automne 2025. Le dossier a été présenté en commission pour avis d'opportunité en octobre 2024. Le passage au comité du label est prévu au printemps 2025.

**[ESM. 7]**

L'enquête sur la filière aéronautique et spatiale n'est pas nouvelle, contrairement à celle sur la filière automobile collectée en 2024. Elle a longtemps été une enquête régionale. Il s'agira de la 2<sup>e</sup> enquête dont le champ géographique couvre l'ensemble de la France, la première portait sur l'année 2020 et avait été collectée en 2021. Le passage au comité du label est prévu au printemps 2025.

En 2025, le département préparera en outre pour une collecte en 2026 les enquêtes suivantes :

- nouvelle enquête sur la filière médicament (en association avec la Drees), qui suivra les enquêtes de filière sur l'automobile et l'aéronautique et le spatial. Cette filière comporte des enjeux importants, tels que la souveraineté, la robustesse des chaînes d'activités, la pollution / le développement durable ; **[ESM. 6]**
- enquête sur les consommations d'énergie dans le tertiaire (ECET, en association avec le Sdes) permettant de compléter le dispositif EACEI pour le service et le commerce (précédente édition en 2011) ; **[ESM. 1]**
- enquête sous-traitance (ce sera le deuxième millésime après l'enquête de 2022 sur l'exercice 2021). **[ESM. 6]**

Des échanges avec des experts de ces sujets auront lieu en 2025 pour le questionnaire, avec des tests REE<sup>17</sup> à l'automne 2025. Des avis d'opportunité seront sollicités lors de la réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » à l'automne 2025.

#### Évolution significative des enquêtes régulières auprès des entreprises

Lorsque la diffusion des enquêtes thématiques doit être faite en entreprises au sens économique (entreprises profilées, EP), l'unité de collecte peut cependant être l'unité légale. Ainsi, lors de la collecte des enquêtes TIC<sup>18</sup> 2022, TIC 2023, TIC 2024, CIS<sup>19</sup> 2020 et CIS 2022, l'Insee interrogeait une seule unité légale qui devait répondre pour l'ensemble de l'EP échantillonnée. Ce protocole s'est avéré soulever des difficultés en termes de qualité de réponse et de coûts de collecte. À titre d'exemple, pour l'enquête TIC 2022, seules 65 % des entreprises composées d'au moins deux unités légales ont répondu sur le contour attendu, la différence de contour venant souvent d'un décalage entre le contour dont dispose l'Insee au moment de l'échantillonnage et le contour effectif au moment de la collecte. Comme il n'est pas possible d'interroger l'ensemble des UL composant les EP de l'échantillon, une méthodologie alternative a été étudiée consistant à choisir au mieux les UL à interroger, en ciblant les UL les plus concernées par les différentes thématiques de l'enquête (de façon analogue à ce qui est fait pour l'ESA). Le groupe de travail (GT) qui s'est réuni a conclu des travaux réalisés, en faveur d'une collecte en UL sur leur propre périmètre pour les éditions 2025 de TIC et CIS en 2025, à charge pour les équipes de l'Insee de réaliser la consolidation au périmètre des EP des informations ainsi recueillies en s'appuyant sur les avancés méthodologiques réalisées. Le changement d'unité interrogée va concerner TIC 2025 et CIS 2024. Le redressement des enquêtes va également évoluer, avec une étape supplémentaire d'imputation : pour toutes les EP considérées comme « répondantes », il sera nécessaire d'imputer les réponses des unités légales non répondantes de ces EP (y compris les UL non enquêtées), avant de procéder à l'agrégation pour avoir une réponse consolidée en EP.

Il s'agit donc d'une approche nouvelle : la consolidation était auparavant à la charge de l'unité légale répondant pour l'ensemble de l'EP, mais cette consolidation était effectuée de façon hétérogène, erronée ou partielle. Les travaux méthodologiques engagés avec le Pise<sup>20</sup> et le département Méthodes statistiques (DMS) conduisent à une méthode de consolidation contrôlée par l'Insee. Ces travaux ont fait l'objet d'échanges fréquents. Ces éléments seront présentés au Comité du label en début d'année pour CIS 2024.

### **Enquête sur les Voyages professionnels et personnels (VPP) : fin du pilote et préparation de l'enquête pérenne avec un lancement de la collecte à l'automne**

L'enquête VPP, menée auprès des ménages sous forme d'un panel rotatif articulant collecte par téléphone et par internet, vise à fournir à Eurostat les résultats utiles au volet « demande » des statistiques sur le tourisme. En 2025, ces résultats sont encore produits à partir de l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT), mise en place au début des années 1990, longtemps sous la responsabilité de la direction générale des entreprises (DGE) mais souffrant de biais dans les statistiques produites. L'enquête pilote visait à expérimenter une méthode en adéquation avec les attendus du règlement européen et les standards de la statistique publique. Ce pilote a reçu un avis favorable en opportunité en juin 2023, par la commission « Démographie et questions sociales », et la commission « Ménages » du Comité du label a accordé le 24 janvier 2024 un avis d'examen favorable avec proposition d'octroi du caractère obligatoire à cette enquête pilote. La collecte du pilote s'achève fin janvier 2025.

Un des objectifs majeurs de 2025 sera de préparer le lancement de l'enquête pérenne VPP prévu en octobre 2025. La réalisation de cet objectif s'appuiera sur les enseignements et les données collectées lors du pilote. Deux dates importantes : le passage devant le comité du Label prévu au deuxième trimestre 2025 et le lancement au 1<sup>er</sup> octobre 2025 de l'enquête pérenne.

### **Évolution des enquêtes de fréquentation touristiques (EFHCT)**

Après la réduction en 2024 de l'échantillon des campings après celui des hôtels, le pôle Tourisme a mené les travaux méthodologiques nécessaires à la réduction de moitié de l'échantillon des

---

18 Technologies de l'information et de la communication

19 Capacité à innover et stratégie

20 Pôle Ingénierie Statistique d'Enquêtes

hôtels franciliens et au renouvellement de l'échantillon hôtel pour 2025. L'allègement de la charge des hébergements sera poursuivi, en priorisant la collecte *via* les logiciels et les enseignes.

La part d'intégration logicielle a progressé en 2024, sans développement de nouveaux logiciels, par une meilleure sensibilisation des hébergements à remonter leurs données par ce canal.

Il faudra en 2025 documenter les besoins et usages concernant l'EFHCT, étudier les modalités de transition vers un nouveau mode de dépôt/retrait des données avec les éditeurs de logiciel et préciser le calendrier et les modalités de bascule dans la filière unique ; développer le taux de dématérialisation des hébergements interrogés dès lors qu'ils sont équipés des logiciels ouverts à la collecte en s'appuyant sur ce bilan et sur l'aide apportée par les différents acteurs (Atout France, ADN Tourisme, éditeurs de logiciels, etc.). Un grand nombre d'établissements sont dématérialisés, néanmoins, les gains en termes de charge sont parfois limités lorsque cela se traduit par l'envoi de fichiers peu exploitables comme des PDF. Des contacts sont repris avec les établissements concernés pour améliorer le dispositif.

Le dossier sera fourni au comité du label fin juillet. Le caractère obligatoire n'avait été validé que pour deux ans lors du dernier passage au printemps 2023, en raison des évolutions fortes en cours dans la sphère tourisme.

### **Un sujet transverse clé, l'adaptation à la filière d'enquête**

En 2025, certaines enquêtes seront toujours collectées *via* Coltrane, tandis que d'autres utiliseront le nouvel outil Platine. En collaboration avec l'équipe chargée de l'intégration des enquêtes entreprises dans la filière unique, un calendrier de bascule des enquêtes dans Platine a été élaboré. C'est un élément très important de l'activité liée aux enquêtes en 2025, à la fois en termes d'organisation, de pilotage de la qualité et d'image auprès des entreprises et qui donne lieu à de nombreux échanges (dates de disponibilité des fonctionnalités de gestion, gestion des contacts, contrôles post-collecte, macro-contrôles, etc.) à la fois avec la filière et avec les services de collecte. À partir de septembre 2025, toutes les enquêtes thématiques seront collectées *via* Platine.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**Poursuite de l'amélioration du dispositif « Points de vente (PDV) »** qui permet de décrire l'équipement commercial (surface, chiffre d'affaires, effectifs) à partir du croisement de sources multiples (CFE<sup>21</sup>, fichiers Majic<sup>22</sup> et Tascom<sup>23</sup> de la DGFIP, Esane, Sirius, Sirene). Ce dispositif a été étendu aux services de proximité, couvrant ainsi de nouveaux types de surfaces telles que les ateliers. Cet élargissement, encore expérimental, sera utilisé en 2025 dans le cadre d'études nationales et régionales sur les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie. La source est particulièrement adaptée pour étudier les surfaces commerciales (publication réalisée en mars 2024), les pôles commerciaux ou l'accessibilité des commerces et services de proximité. Une refonte importante de la chaîne de production est prévue à moyen terme, probablement en 2026 ou 2027.

Une étude de faisabilité a également été conduite en vue de la production d'une **mesure de la vacance commerciale** à partir des sources fiscales Majic, CFE et locaux hors CFE. Cette expertise doit être encore approfondie avant de pouvoir donner lieu à des exploitations statistiques.

---

21 Cotisation foncière des entreprises

22 Fichiers fonciers

23 Taxes sur les surfaces commerciales

### **Consolidation du taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique**

Étudier la possibilité de substituer à l'enquête de parc des hébergements touristiques une exploitation de sources externes renseignant sur les caractéristiques des hébergements, et de sources alternatives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif. **[AVG. 9]**

**Exploitation de sources nouvelles pour estimer la fréquentation touristique des non-résidents** : en lien avec la Banque de France qui produit le dispositif EVE (enquête auprès des visiteurs étrangers), le département travaillera à l'exploitation de sources alternatives (données CB, téléphonie mobile, plateformes en ligne), pour estimer les arrivées de touristes étrangers **[AVG. 9]**. **L'Enquête EVE** permet d'estimer le nombre de touristes étrangers en France et leurs dépenses. En 2024, des travaux avec la Banque de France et Orange Business ont permis d'affiner une méthode d'estimation des visiteurs étrangers à partir de données de téléphoniques mobiles. Certaines hypothèses concernant les parts de marchés d'Orange et le taux d'utilisation des téléphones mobiles par les touristes étrangers en France sont à consolider avant de produire de nouvelles estimations. Le département participe au groupe de travail animé par la Banque de France, chargé de concevoir la suite de l'enquête EVE. Ces travaux déboucheront sur un appel d'offre courant 2025 pour une enquête mise en place en 2026.

Depuis plusieurs années, le pôle Tourisme participe enfin au groupe de travail d'Eurostat expérimentant l'exploitation des **données des grandes plateformes**. Une actualisation de l'étude réalisée en 2020 sur le sujet est prévue durant le second trimestre 2025.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **Adaptation des dispositifs à la révision de la nomenclature d'activités et suivi de la réingénierie d'Esane**

Les travaux d'anticipation des changements dans les comptes sectoriels ont démarré et se poursuivront en 2025, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (s'agissant de la bascule du répertoire Sirius, notamment en lien avec les intermédiaires du commerce).

#### **Préparation du changement de base 2025**

L'intérêt de l'Insee est d'anticiper autant que possible la réflexion sur la base 2025, qui s'annonce plus complexe que le changement de base 2020 du fait du changement de nomenclature d'activité. D'une part, la réflexion sur la base 2025 peut entraîner des demandes pour la réingénierie d'Esane, d'autre part, l'anticipation permettra de libérer des ressources pour la mise en œuvre du changement de nomenclature et le calcul des différentes tables de passage lorsque des données en nouvelle NAF seront disponibles. **[ESM. 9]**

#### **Compte Satellite du Tourisme**

Les échanges avec nos partenaires et utilisateurs ont montré les limites de l'utilisation d'un seul indicateur (poids du tourisme dans le PIB). Il est ainsi envisagé d'élargir les indicateurs caractérisant le tourisme et de travailler sur des comparaisons internationales, notamment avec les pays voisins. Ce travail pourrait enrichir la prochaine publication sur le CST du tourisme. Le compte du tourisme sera enrichi de l'empreinte carbone du tourisme, travaux réalisés avec le Sdes.

#### **Kit de réalisation d'une étude sectorielle**

Afin de mutualiser les expertises sur les différentes sources mobilisables dans une étude sectorielle, il est prévu de développer au DSS un kit d'étude sectorielle qui mettra à disposition une série de programmes documentés.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le département a été associé au projet pilote de **Transformation de l'*Insee Références* sur les entreprises en un espace thématique**, pilote mené par le département de l'offre éditoriale (DOE) de l'Insee, visant à substituer à l'*Insee Références* annuel sur les entreprises un espace thématique centralisant l'ensemble de la production et des études de la sphère entreprises. Cet espace a été ouvert aux internautes le 5 décembre 2024 et sera mis à jour « au fil de l'eau ».

Dans le but de mieux valoriser les statistiques structurelles d'entreprises, un travail doit en premier lieu être mené avec le DOE pour donner une réelle visibilité à cet espace « vitrine » au sein du site insee.fr. Les discussions techniques doivent avoir lieu début 2025.

Un travail de consolidation et d'amélioration en continu doit en outre être mené pour compléter les contenus et les alimenter (notamment enrichir les approches thématiques), pour définir un processus de gestion éditoriale de ces contenus qui associe les différentes parties prenantes, et au-delà pour spécifier plus précisément le processus de validation des études (« bouquets ») ayant vocation à faire l'objet d'opérations de communication avec la presse.

De façon plus générale, un plan d'action de réponse aux recommandations du rapport de l'IG sur la valorisation des statistiques structurelles d'entreprises doit être élaboré au premier trimestre 2025, et celui-ci traitera de ces questions, en particulier de l'évaluation de cette expérimentation vis-à-vis des publics visés. **[AVG. 11]**

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

---

Sans objet

# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**Insee – Direction des études et synthèses économiques**

**Département de la conjoncture**

**Division des enquêtes de conjoncture**

## 0. Orientations pour 2025

---

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

#### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Des questions relatives aux comportements d'épargne des ménages seront intégrées à l'enquête de conjoncture auprès des ménages. Ces questions seront sur le terrain au premier semestre 2025, pour une exploitation potentielle en deuxième partie d'année (AVG 6)

L'Insee a engagé mi-2024 une refonte de la chaîne de collecte et de traitement des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. La refonte vise trois objectifs :

- permettre d'ajouter ou supprimer plus facilement des questions, afin d'adapter le questionnaire aux sujets d'actualité. À présent, toute modification même minimale des questionnaires a des impacts tout au long de la chaîne applicative et occasionne de ce fait un travail lourd et fastidieux de recette, avec des risques pour la production courante en cas d'erreur ;
- refondre la chaîne de calcul des agrégats, actuellement en SAS, dans la perspective de la sortie de SAS à la fin de l'année 2025. Cette chaîne est du reste complexe et mal maîtrisée, elle est figée depuis 2014 ;
- enfin, profiter des outils mutualisés pour la conception des questionnaires, la collecte, et les traitements post-collecte mis à disposition des maîtrises d'ouvrage d'enquêtes par les équipes de la « filière d'enquête » en cours de construction à l'Insee, de façon à réduire dans la durée les coûts de maintenance de la chaîne applicative.

Ce projet est l'occasion de procéder à un toilettage du questionnaire et de supprimer les questions devenues peu pertinentes (comme celles qui avaient été introduites au moment de la crise sanitaire, de la guerre en Ukraine et de la flambée des prix de l'énergie). En lien avec les objectifs de développement durable, on vise aussi à cette occasion à réduire au minimum la collecte de questionnaires par voie postale (celle-ci est d'ores et déjà résiduelle, la collecte web représentant plus de 95 % des réponses reçues). Dans le même état d'esprit, à l'ouverture de chaque campagne mensuelle de collecte, les entreprises qui répondent habituellement par Internet et pour lesquelles on dispose de l'adresse mail du répondant ne recevront plus de courrier postal d'ouverture de la collecte mais un simple message électronique.

Dans le cadre cette refonte, diverses communications seront effectuées auprès des entreprises. D'une part, une communication spécifique sera menée auprès des répondantes papier pour les inciter à basculer vers une collecte en ligne.

D'autre part, des focus group seront réalisés, afin de tester de nouvelles versions de questionnaires (harmonisés/simplifiés/revus dans le cadre de la filière et de notre refonte).

Enfin, un comité des utilisateurs sera réuni mi-2025 afin d'informer les utilisateurs des évolutions envisagées du questionnaire et de recueillir leurs besoins éventuels en amont de la bascule dans la nouvelle filière d'enquête prévue mi-2026.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Sans objet

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Dans le cadre des travaux en cours sur les comptes augmentés, il est prévu d'insérer une prévision annuelle d'émissions intérieures de gaz à effet de serre (AVG 1) dans la Note de Conjoncture de juin 2025 (sur l'année 2025). Les prévisions utiliseraient les séries et le travail d'expertise effectué par le département des comptes nationaux, le Sdes et le Citepa<sup>1</sup>, et seraient cohérentes avec le scénario macroéconomique retenu dans la Note de conjoncture.

Sur le modèle du « GDP Now » de la Fed d'Atlanta, il est prévu de mettre au point un nouvel outil de prévision, qui, contrairement aux modèles directs proposés par le dossier de la Note de conjoncture de décembre 2019, utilisera l'information « hors modèle » de la construction de la première estimation par les comptes nationaux trimestriels (SYSFI 10). Des modèles de prévision seraient développés pour les différents indicateurs des comptes et le PIB serait construit à partir de ces éléments. Cette approche permettrait notamment de montrer la sensibilité de la première estimation aux différents indicateurs et de distinguer selon les données disponibles la contribution des indicateurs « en dur » et celle des enquêtes.

Une refonte de la méthodologie des indicateurs composites fondés sur les séries de soldes d'opinion issus des enquêtes de conjoncture, en particulier les indicateurs de retournement, sera engagée, en partenariat avec PSE2 dans la cadre de l'axe Nowcasting de la chaire de recherche co-financé par l'Insee.

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Sans objet

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024**

---

Sans objet

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**Direction générale des douanes et droits indirects**

**Département des statistiques et études économiques du  
commerce extérieur (DSECE)**

### **0. Orientations pour 2025**

---

L'année 2025 s'inscrira en grande partie dans la continuité des travaux pluriannuels engagés les années précédentes. Ainsi, la réingénierie de l'ensemble de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur, qui a débuté en 2023, se poursuivra avec notamment des travaux méthodologiques visant à revoir les méthodes de détection des valeurs atypiques et le cas échéant de correction des valeurs erronées, et, en lien avec l'Unité qualité de l'Insee, le recueil des besoins des utilisateurs en vue de la refonte des produits de diffusion.

Parallèlement, le DSECE exploitera de nouvelles sources de données administratives pour améliorer la couverture des statistiques du commerce extérieur et/ou réduire la charge statistique des enquêtes (déclarations H7 sur le champ des faibles valeurs, données fiscales issues du guichet unique européen pour les ventes à distance (OSS), micro-données des autres États-membres).

En 2025, dans le contexte international de tentations protectionnistes accrues, le DSECE réalisera des études par produits ou zones géographiques pour éclairer les enjeux.

Des bilans des crises sanitaire et géopolitique sont envisagés sur la structure du solde commercial au niveau macroéconomique et, au niveau microéconomique, sur l'évolution de la contribution des groupes français multinationaux à ce solde.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données administratives douanières (Delta I/E) [AVG 9]

Le système de collecte des données douanières fait l'objet d'une refonte de grande ampleur (projet de plateforme Delta Imports / Exports), avec une bascule en deux temps : fin 2024 pour les importations, fin 2025 pour les exportations. Le DSECE, qui utilise les données douanières pour produire les statistiques du commerce extérieur extra-Union européenne, a adapté en 2024 son système d'information aux évolutions de contenu, de format, et de flux de données pour les importations (Delta I). En 2025, il réalisera ces adaptations pour les flux d'exportations (Delta E).

Exploitation des micro-données des autres États-membres, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques d'entreprises (EBS) [AVG 3, AVG 9]

Le DSECE va poursuivre en 2025 les travaux d'expertise des données miroir des autres États-membres, qu'il reçoit dans le cadre de l'échange de micro-données prévu par le règlement EBS (MDE : micro-data exchange) et piloté par Eurostat. Après avoir effectué en 2024 les premiers appariements entre les données françaises et ces données miroir au niveau micro, il s'agira d'approfondir les différentes divergences identifiées. Celles-ci peuvent par exemple résulter d'un défaut de couverture de l'enquête statistique nationale ou d'identifiants erronés ou anonymisés dans les données MDE et/ou des propriétés de chacune des enquêtes nationales des 26 autres États-membres (différenciation des seuils ...). Au besoin, des sources complémentaires (déclaration de TVA CA3, données miroir des états récapitulatifs de TVA (BREM)) seront mobilisées. Cette analyse constituera un jalon majeur qui cadrera l'utilisation qui pourrait être faite des données MDE pour produire les statistiques du commerce extérieur.

Le recours aux données MDE nécessite aussi d'établir une coopération régulière avec les autres États membres pour réduire les grandes asymétries observées au niveau micro. Sur certains produits spécifiques comme les échanges de gaz et d'électricité, les asymétries peuvent résulter de différences conceptuelles qui ne peuvent être aplanies que par des échanges entre services statistiques.

Tous ces éléments permettent de dresser des axes de travail pour l'année 2025 et au-delà :

- réduire la charge de l'enquête nationale en planifiant le relèvement du seuil d'exclusion de l'enquête pour le flux d'introduction ;
- réduire les défauts de couverture de l'enquête nationale pour le flux d'introduction liés à l'absence d'opérateurs prépondérants dans l'échantillon ;

- améliorer la qualité des statistiques du commerce extérieur en mobilisant les données MDE pour imputer la non-réponse totale ou partielle, ou corriger des valeurs aberrantes.

La charge de travail liée à cette activité reste pour l'heure limitée mais a vocation à s'accroître au vu du développement des expertises par les autres États membres et de l'objectif de plusieurs d'entre eux de réduire la charge de leurs enquêtes nationales en 2025 et 2026.

Afin d'assurer la continuité de la réception des micro-données miroir des autres États-membres, le dispositif de traitement national doit faire l'objet d'une nouvelle certification. Celle-ci sera réalisée par Eurostat sur la base d'un référentiel prenant en compte les dernières évolutions de la norme de sécurité ISO27001.

#### Nouvelles déclarations sur le champ des envois de faible valeur [AVG 9]

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, une évolution réglementaire (suppression de la franchise fiscale) conduit à l'obligation de déclaration de tous les envois en provenance de pays tiers vers l'union européenne quelle que soit leur valeur. En dessous d'un certain seuil les opérateurs peuvent utiliser une déclaration simplifiée (Delta H7). En 2024, le DSECE a mené les démarches nécessaires afin de récupérer ces données. La grande volumétrie de ces données est en soi une difficulté. Une solution technique a dû être trouvée pour les exploiter. Leur expertise débutera en 2025.

#### Intégration de nouvelles données fiscales relatives aux ventes à distance intra-UE de biens [AVG 9]

Suite à la mise en place du guichet unique de TVA (OSS pour « *One-Stop-Shop* ») au niveau de l'Union européenne pour les ventes à distance intra-UE de biens depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les entreprises utilisant ce dispositif ne sont plus tenues de s'immatriculer à la TVA dans l'État-membre d'introduction du bien et de ce fait sont dispensées de réponse pour ce flux dans l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI). Il s'agit donc de réintégrer dans les statistiques du commerce extérieur les flux réalisés par ces opérateurs.

Le DSECE a établi une convention avec la DGFIP encadrant les transmissions trimestrielles des flux OSS, qui ont débuté fin 2024.

Des travaux préalables devront être effectués avant de mobiliser cette source à des fins statistiques. Il conviendra dans un premier temps d'identifier d'éventuels doubles-comptes (opérateurs présents dans OSS et répondant à l'enquête EMEBI). Par ailleurs, les données OSS ne répondent que partiellement aux besoins des statistiques du commerce extérieur : par exemple, elles ne comportent aucune information sur les produits échangés. Il sera donc nécessaire de déterminer les hypothèses les plus pertinentes pour ventiler les données OSS selon les niveaux d'agrégation des produits de diffusion des statistiques du commerce extérieur.

#### Suivi du projet de réforme de l'Union douanière et de mise en place d'un futur « hub » de données européen [AVG 9]

Dans le cadre du projet de réforme de l'Union douanière, un « hub » de données européen sera créé, et remplacera les collectes nationales des déclarations de douanes. La version initiale du projet de texte du futur code de l'Union douanière (CDU) ne prévoyait pas d'accès aux données pour les services statistiques à des fins de production des statistiques du commerce extérieur. Les autorités statistiques et douanières de plusieurs pays européens (dont la France) ayant donné l'alerte à ce sujet, des propositions d'amendements ont permis de garantir ces accès aux données. Le DSECE, en concertation avec ses homologues européens et avec la délégation aux relations internationales de la DGDDI<sup>24</sup>, doit toutefois continuer à suivre les évolutions de ce texte pour vérifier qu'il couvre bien les besoins des statistiques du commerce extérieur.

24 Direction générale des Douanes et Droits indirects

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

#### Réingénierie de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur

Le DSECE s'est engagé à partir de 2023 dans un programme de réingénierie de l'ensemble de son processus de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur. Cette refonte a pour objectifs de moderniser l'ensemble de la chaîne, d'intégrer les nouveaux outils et les préconisations récentes de bonnes pratiques de la statistique publique, et de rendre la chaîne de traitements plus évolutive afin de prendre en compte de façon plus agile les évolutions réglementaires et de permettre une amélioration continue. La durée prévisionnelle du projet est d'environ quatre ans.

En 2023 a été réalisée une analyse de l'existant et une première phase d'expression des besoins, ainsi qu'une première ébauche de la cible. Il s'agit ensuite de décrire les processus cibles à une maille fine, et d'élaborer les spécifications fonctionnelles générales. Ainsi, en 2024, ces travaux ont été réalisés pour un premier palier fonctionnel, comprenant notamment l'échantillonnage et la phase « aval » de la production mensuelle. En 2025, ils se poursuivront pour les processus du deuxième palier fonctionnel, en particulier le processus de collecte des données de l'enquête sur les flux intra-Union européenne. En 2025 vont également être menés des travaux de méthodologie statistique sur lesquels s'appuieront les spécifications. Ces travaux porteront plus particulièrement sur la refonte des contrôles et redressements de la chaîne statistique. Cette refonte s'appuiera sur les préconisations compilées dans le manuel *Edimbus*<sup>25</sup>. En particulier, les études permettront de rédiger les spécifications pour décrire le macro-processus : détailler les contrôles micros et macros à effectuer dans la chaîne statistique ainsi que les corrections automatiques et les situations qui relèvent de l'intervention humaine (contact de l'entreprise dont la réponse est suspecte).

#### Analyse de la vulnérabilité des approvisionnements français [ESM 6]

Depuis 2022, le DSECE a entrepris des travaux pour calculer des indicateurs de vulnérabilité des approvisionnements français. Ainsi, après une étude sur la vulnérabilité des approvisionnements originaires de Chine en 2022, et une étude sur la vulnérabilité énergétique de la France publiée en 2023, il est prévu de réaliser en 2025 des travaux sur l'évolution des importations de métaux stratégiques/matières premières critiques de l'Union européenne et de la France, et de caractériser leur degré de dépendance vis-à-vis de l'étranger. Les produits dont la France et l'UE sont les plus dépendantes seront identifiés à partir du degré de concentration des pays fournisseurs et les possibilités de substitution seront précisées. Par ailleurs, l'analyse de l'autonomie alimentaire des DROM va se poursuivre.

#### Analyse des échanges de biens concernés par des mesures protectionnistes [AVG 3]

Depuis une dizaine d'années, la recrudescence des mesures protectionnistes a impacté le commerce mondial de biens. Le DSECE prévoit de décrire l'évolution des flux de biens concernés par des mesures de ce type.

Suite à des mesures antidumping mises en place par l'UE en 2018 sur les vélos électriques originaires de Chine, le DSECE étudiera les évolutions des échanges extérieurs de ces produits.

Il analysera également l'évolution des échanges de vins et spiritueux ces dernières années dans le contexte des différentes mesures protectionnistes mises en place (taxe américaine sur certains vins français en 2019, taxe chinoise sur les spiritueux européens à partir d'octobre 2024, éventuelles mesures suite aux élections américaines).

Compte tenu du contexte politique, le DSECE prévoit de dresser un bilan des échanges commerciaux de biens de la France avec les États-Unis ces dernières années puis de suivre leur évolution.

#### Déformations structurelles du solde commercial [AVG 3]

Le DSECE envisage de dresser un bilan macroéconomique des crises sanitaires et géopolitiques sur la structure du déficit commercial de la France.

---

25 *Editig and Imputation in Cross-Sectional Business Surveys*

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Programme 2024 de la statistique publique - Commission « Entreprises et stratégies de marché »

#### Évolution des chaînes de valeur [AVG 3]

Une étude est envisagée pour estimer la contribution des groupes français multinationaux au solde commercial français. Cette contribution sera estimée avant et après les crises sanitaires et géopolitiques de façon à identifier d'éventuels changements de comportement.

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

##### Base COMTRADE de l'ONU

La fourniture par la France (DSECE) de données pour alimenter la base de données publiée par l'ONU sur le commerce international (COMTRADE) va être réactivée en 2025. Pour ce faire, un nouveau dispositif (processus, organisation et applicatif) a été mis en place.

##### Rationalisation des produits de diffusion

Dans le cadre de la réingénierie de la chaîne statistique du commerce extérieur, une réflexion sera engagée sur l'évolution des produits de diffusion (avec consultation de certains utilisateurs).

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025**

Sans objet

## 0. Orientations pour 2025

---

En 2025, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère. Ils continuent de s'inscrire dans le double contexte du besoin renforcé de connaissances sur la situation économique de l'agriculture et des agriculteurs, et du pilotage de la transition écologique de l'agriculture, avec de nouvelles attentes statistiques réglementaires européennes sur ce plan.

De nouvelles études sur le revenu disponible des ménages agricoles et leur niveau de vie vont déboucher en 2025 (focus régionaux, effets des caractéristiques socio-démographiques des exploitants...), poursuivant l'exploitation de l'appariement inédit réalisé en 2023 entre les données du recensement agricole 2020 et les données fiscales et sociales des ménages.

Les premiers résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, attendus au 1<sup>er</sup> semestre 2025, permettront de mettre à jour la photographie de la « Ferme France » issue du dernier recensement agricole. Elle apportera aussi des éclairages inédits sur le machinisme et le numérique, l'irrigation, ou les pratiques de gestion des sols.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2025 sera consacrée à la préparation et la collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures, et aux réflexions de cadrage sur la future enquête multi-filières sur les usages des produits phytosanitaires, dans le contexte d'une demande renforcée, en périmètre et en fréquence, de statistiques sur ces produits prévue par le nouveau règlement SAIO<sup>26</sup>. 2025 verra aussi le début des réflexions méthodologiques sur la transition du RICA<sup>27</sup> historique en RIDEA<sup>28</sup>, qui vise à rassembler à la fois des informations économiques, sociales et environnementales sur un même échantillon d'exploitations agricoles.

Le SSP poursuivra ses investissements dans la modernisation et l'amélioration de ses outils et de ces process. Plusieurs enquêtes vont être soumises au Comité du label, dont celle sur la livraison d'engrais qui fera l'objet d'un investissement méthodologique particulier. En association avec la DGAMPA<sup>29</sup>, le SSP co-élabore un portail de déclaration unifiée en matière d'aquaculture marine pour alléger la charge administrative globale des enquêtés. Enfin, le SSP contribue aux réflexions et au développement des outils de la nouvelle filière d'enquête unifiée portée par l'Insee, en y exprimant également les besoins spécifiques à un SSM et aux enquêtes de la statistique agricole.

Le SSP reste enfin fortement engagé dans une démarche d'innovation, en termes de données originales et de méthodologie :

- les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures à partir d'images satellitaires, menés en partenariat avec le Centre national d'Études spatiales (Cnes), montrent des résultats *a priori* très encourageants, cohérents avec la statistique annuelle agricole et les résultats de l'enquête Terres labourables. Le SSP va finaliser ses travaux pour aboutir à une implémentation

---

26 *Statistics on Agricultural Inputs and Outputs*

27 Réseau d'information comptable agricole

28 Réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles

29 Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

opérationnelle de ces méthodes en vue d'une production statistique pérenne, pour aider à la réalisation de l'analyse conjoncturelle, ou pour approfondir l'information géographique diffusée en extrapolant les rendements à l'ensemble des parcelles déclarées à la politique agricole commune ;

- sur la base du bilan tiré de l'expérimentation sur le recueil et la mobilisation des données privées d'utilisation des produits phytosanitaires contenues dans les logiciels de gestion parcellaire des agriculteurs (projet Prophyl-Produits phytosanitaires dans les logiciels), et en lien avec le groupe de travail sur les utilisations de produits phytosanitaire du Cnis, les réflexions vont s'engager pour déployer cette solution en production de la nouvelle enquête phyto de 2026. D'autres expérimentations de même nature vont être menées avec les cabinets d'expert-comptable pour la récupération directe des informations comptables des exploitations.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)**

Après la transmission des données à Eurostat fin décembre 2024, la diffusion des premiers résultats de l'enquête « Structure 2023 » est prévue d'ici le printemps, avec un *Primeur* et un *Chiffres et Données* comprenant des résultats régionaux. Dès le second trimestre, devraient démarrer les travaux de préparation de l'ESEA26 dont la collecte est programmée à l'automne 2026. L'année sera mise à profit pour finaliser le questionnaire avec les utilisateurs, qui, pour cette édition, comprendra un volet thématique consacré à la viticulture, et un second consacré à l'élevage (logements des animaux, gestion des déjections). La taille de l'échantillon sera ajustée au regard des précisions attendues par l'UE dans le règlement IFS (*Integrated Farm Statistics*) et du bilan de la diffusion de l'ESEA23 au niveau national et régional.

#### **Enquête sur les pratiques culturales (PK)**

La collecte de l'enquête AV24 (arboriculture-viticulture) se terminera en mars. Suivront les travaux de validation avec les régions, puis au niveau national. L'objectif est d'utiliser les résultats de cette enquête pour répondre fin 2025 au rapportage attendu par Eurostat sur les usages de produits phytopharmaceutiques couvrant la période 2020-2024. En parallèle, le SSP finalisera la préparation de la prochaine PK GC25 (grandes cultures) dont la collecte démarrera en décembre. Près de 30 000 parcelles seront interrogées par les Srise à partir de cette date. À l'instar des autres enquêtes du SSP, cette enquête PK fera l'objet d'un examen par le Comité du Label au printemps 2025. Le tirage de l'échantillon se fera à partir de la base de sondage du SSP (Balsa), actualisée à partir des déclarations de la PAC25.

#### **Enquête Phyto**

L'année 2025 marque l'entrée en vigueur du règlement européen SAIO (statistiques agrégées sur les intrants et outputs de l'agriculture). Dans ce cadre, le SSP lancera la préparation d'une enquête sur les usages de produits phytosanitaires. Contrairement aux enquêtes PK (*cf. point supra*), cette enquête sera multi-filières et couvrira 21 cultures communes à tous les États membres. En raison des contraintes de rapportage (données de la campagne de l'année n à transmettre en décembre n+1), la collecte se fera principalement en ligne avec des relances téléphoniques. Pour la première édition qui portera sur la campagne 2026, la collecte sera confiée à un prestataire. Les enquêtés auront la possibilité de répondre par internet, ou de donner leur accord pour transmettre directement leurs données de traitements phytosanitaires depuis leur logiciel de gestion parcellaire (comme dans le dispositif expérimenté « Prophyl » (*cf. point infra*)). L'enquête deviendra annuelle à compter de la campagne agricole 2028.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### Pratiques culturelles et données privées des logiciels de gestion des parcelles [ESM 1, AVG 4, AVG 7]

En juin 2024, une expérimentation de récupération de données sur les traitements phytosanitaires à partir de logiciels de gestion parcellaire a été lancée par le SSP avec trois éditeurs : Chambre d'Agriculture France, Isagri et Smag. L'un des enjeux de ce test était d'obtenir le consentement éclairé des agriculteurs pour récupérer leurs données. Une campagne de communication a été mise en place pour maximiser le nombre de participants. Début novembre, les premiers travaux d'exploitation des données pour lesquelles le SSP a reçu une autorisation ont démarré. Bien que le volume de données soit réduit, les enseignements de ce test sont précieux en particulier dans la perspective d'une reconduite de ce dispositif dans le cadre de la prochaine Enquête Phyto (cf. point *supra*). Ils alimenteront également un rapport que le SSP remettra au Cnis au 2<sup>e</sup> trimestre 2025. En parallèle, le SSP participe depuis novembre 2024, à un projet européen visant à utiliser à des fins statistiques les données des logiciels de gestion parcellaire. Aux côtés des Néerlandais et Allemands, le SSP explore les leviers d'adhésion des agriculteurs pour les inciter à partager leurs données. Un rapport intermédiaire est attendu pour septembre 2025.

### Aquaculture

Le projet de construction d'Aquapreneur, guichet unique numérique sur l'aquaculture maritime, se poursuit. Copiloté par la DGAMPA et le SSP, une nouvelle étape devrait être franchie en 2025 avec le début du développement d'un portail de télé-déclaration. Après une phase de tests d'intégration « automatisée » de données issues de bilans comptables sur le 1<sup>er</sup> trimestre, les travaux de construction de ce portail devraient démarrer et se poursuivre jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2026. À cette date, le portail « Aquapreneur » devrait être opérationnel. Sa montée en charge devrait conduire progressivement le SSP à alléger la charge d'interrogation des exploitations aquacoles interrogées actuellement dans l'enquête annuelle sur l'Aquaculture. À terme, seules les unités aquacoles terrestres (pisciculture et algoculture) continueront à être interrogées, soit environ 700 unités sur les 3 800 enquêtées.

### Mobilisation de données satellitaires pour l'agriculture

Les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures menés en partenariat avec le Cnes montrent des résultats *a priori* assez cohérents avec la statistique annuelle agricole et les résultats de l'enquête Terres labourables. Le SSP va travailler à l'implémentation opérationnelle pour aboutir à un produit statistique de diffusion, soit pour aider à la réalisation de l'analyse conjoncturelle, soit pour extrapoler sur l'ensemble des parcelles déclarées à la politique agricole commune les informations de l'enquête Terres labourables.

### Enquête sur les livraisons d'engrais

Le renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique de cette enquête annuelle sera demandé au premier semestre 2025 (renouvellement de l'avis d'opportunité obtenu en mars 2024, et prolongation d'un an du label, qui expirera fin 2025). Il est l'occasion d'un investissement méthodologique conséquent sur le traitement de la non-réponse dans la diffusion des données agrégées mensuelles et annuelles (en campagne) consolidées.

## 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

### Indice de production industrielle (IPI)

Après des premiers tests réalisés sur un jeu de données en 2024, le SSP poursuivra l'intégration des données mensuelles de l'enquête mensuelle de production dans les outils de la chaîne de calcul de l'IPI. Actuellement intégrées en bout de cette chaîne sous forme agrégée (Ocapi), l'objectif est de les

intégrer en entrée sous forme détaillée (*i.e.* dans l'outil Origami) d'ici juin 2025. En parallèle, le SSP procédera à un ajustement des produits suivis dans l'enquête mensuelle de production (EMP) pour tenir compte des travaux conduits par l'Insee sur Estanpille (nomenclature). Ce dernier s'inscrit dans le projet Estanp de refonte du dispositif des enquêtes de production auquel le SSP participe au titre de ses enquêtes annuelles sur les productions commercialisées des IAA. La prise en compte d'Estanpille dans l'EMP devrait être effective à partir de janvier 2026.

### **Passage du RICA au RIDEA**

La transformation du réseau d'information comptable agricole (RICA) en un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne « de la ferme à l'assiette », déclinaison du Pacte Vert pour une alimentation durable. Cette transformation est inscrite dans le règlement (UE) 2023/2674 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023. Elle impliquera de collecter, en plus des données économiques habituelles sur un échantillon d'exploitations agricoles, des données sur les pratiques agricoles (rotation des cultures, travail et couverture des sols, biodiversité, certifications environnementales, etc.) et les aspects sociaux (conditions de travail, genre, rémunération des personnes employées, etc.) pour ces mêmes exploitations. Elle vise ainsi à estimer non plus seulement la performance économique des exploitations, mais aussi leur performance environnementale et sociale, et donc leur durabilité en mettant en regard ces différentes dimensions. Des données administratives concernant la PAC seront par ailleurs appariées avec les données du RIDEA (soit au niveau national, soit au niveau européen, au choix de l'État membre). Les variables sont détaillées dans le règlement d'exécution (UE) 2024/2746 de la Commission européenne du 25 octobre 2024. Les ajouts de variables s'étaleront sur les exercices comptables 2025 à 2028 pour la France. Il s'agit d'un projet de grande ampleur (grand nombre de variables et de thèmes, refonte des outils impliqués par cet enrichissement), à mener à bien dans des délais contraints.

### **Valeur vénale des terres**

Le SSP réalise chaque année avec la FNSafer (Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) des estimations du prix des terres et prés à partir des données transmises par les notaires aux Safer sur les notifications de transactions. Ces travaux donneront lieu à des expertises nouvelles en 2025 pour différencier le prix des terres arables de celui des prés, en vue de fourniture de ces prix à Eurostat à compter de 2026 (prix 2025) dans le cadre du règlement SAIO.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **Refonte du répertoire statistique des exploitations agricoles**

Les travaux de refonte du répertoire des exploitations agricoles ont pu avancer de manière globalement satisfaisante en 2024. L'objectif de ce projet de refonte, qui bénéficie d'un cofinancement d'Eurostat, est d'aboutir en 2025 à la mise en service d'un répertoire des exploitations agricoles à des fins statistiques (principalement pour la réalisation des plans de sondage, mais aussi pour des analyses statistiques), s'appuyant de manière industrialisée sur l'appariement des diverses sources administratives.

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### **Diffusion des résultats d'un appel à projets de recherche sur « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions »**

Un nombre croissant d'agriculteurs s'installent, depuis plusieurs décennies, sans que leurs parents n'aient été agriculteurs. En l'absence de caractérisation précise, ces nouveaux entrants dans la production agricole sont mal suivis par la statistique publique et les connaissances à leur sujet demeurent parcellaires.

La caractérisation de ces nouveaux actifs et la compréhension de leur insertion dans le secteur agricole constituaient donc un enjeu important, qu'il importait d'éclairer par des analyses précises et étayées. C'est dans cette perspective qu'un appel à projets de recherche a été lancé début 2024, pour bénéficier des apports du monde scientifique. Il comportait deux axes : 1) portrait social et démographique des nouveaux actifs agricoles ; 2) nouveaux actifs et enjeux agricoles associés.

Cinq équipes de recherche ont été sélectionnées, elles ont travaillé sur : les rythmes de vie, les normes temporelles et le rapport au travail des nouveaux actifs agricoles ; la diversité des nouveaux actifs au regard des mutations des organisations productives ; le renouvellement des actifs en lien avec la transformation des modèles agricoles ; les caractéristiques socio-économiques des nouveaux installés ; les trajectoires d'installation de ces nouveaux actifs agricoles.

Les travaux sont dorénavant terminés et la diffusion des résultats se fera sur 2025, avec la mise en ligne des cinq rapports complets et de cinq *Analyses* du Centre d'Études et de prospective (CEP) présentant les éléments les plus significatifs. Un séminaire public sera organisé début avril, suivi d'autres présentations plus ciblées les mois suivants.

### **Diffusion**

En matière de diffusion, il est prévu de poursuivre la diversification des formats, avec notamment de premières publications en html, de nouvelles datavisualisations et la création d'un compte linkedIn pour le SSP.

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024**

---

Sans objet

## **0. Orientations pour 2025**

---

Compte tenu de la réduction de ses moyens RH (22 agents au 31/12/2023 et 19 au 31/12/2024), le SSM défense se voit contraint de renoncer à la réalisation de l'enquête sur la fréquentation des lieux de mémoire ([EFLM](#)) dont la réalisation est transférée à une direction métier du ministère des Armées (Direction de la mémoire, de la culture et des archives).

Les travaux d'exploitation des données d'emploi issues de l'enquête sur l'industrie de défense (EDIS 2023) seront menés à bien en 2025, en lien avec la Direction générale de l'Armement (DGA).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Le projet de renouvellement de l'enquête sur l'industrie de défense (EDIS 2026) sera lancé en 2025 avec deux volets administratifs : le dossier du label et la procédure d'appel d'offre.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pour la réalisation d'une étude sur le logement des militaires, S2E procédera à l'exploitation de l'appariement des données fiscales (Fideli) avec celles issues du recensement des agents de l'État ([RAE](#)).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Un répertoire du logement des militaires sera construit à partir des bases fiscales pour mener à bien l'étude citée *supra*.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

---

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étude sur le logement des militaires (AVG 8)	Recensement des agents de l'État (RAE)	S2E	Fideli	Insee	Militaires des Armées figurant dans le RAE

## 0. Orientations pour 2025

---

L'année 2025 est la première année de mise en place des engagements pris dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) qui lie FranceAgriMer au Ministère en charge de l'Agriculture. Dans ce cadre, un recensement de l'ensemble des collectes de données statistiques a été fait, pour pouvoir produire un programme statistique.

Chacune de ces sources collectées a fait l'objet d'une description dans un schéma de métadonnées reposant sur le modèle SIMS, afin de pouvoir décrire la source et la méthodologie de collecte des données le plus précisément possible. Ce programme statistique a été présenté en Conseil d'Orientation le 11 mars 2025.

Par construction il s'agit principalement d'un recensement des productions existantes. Il n'est en effet pas réaliste, et sans doute pas souhaitable, de partir d'une illusoire table rase quand l'une des vertus des productions statistiques est leur régularité. Le présumé est donc celui de la continuité tout en définissant les modalités pour accueillir les nouveaux besoins et ré-interroger les productions anciennes.

À l'occasion de la révision annuelle de ce programme, l'Établissement va ainsi centraliser, expertiser et formuler des propositions (suite favorable ou non et le cas échéant, modalités et moyens affectés) pour toute demande nouvelle (évolution ou création de séries nouvelles), dès lors qu'elle rentre dans le champ de compétence de l'Établissement et est formulée par une Interprofession (ou assimilée), pour les demandes professionnelles, ou par la sphère publique via le ministère de tutelle. La mission qualité des données au sein du service production et mise à disposition de données économiques multifilières est chargée de coordonner cet exercice en lien avec l'expertise métier des différentes unités.

Par ailleurs, au cours de la période 2024-2028, chacune des filières aura l'occasion de voir ré-interroger de façon exhaustive son programme statistique pour en vérifier la pertinence, en lien avec les présidents de conseils spécialisés. Ces derniers pourront utilement être associés à cet examen. Dans le cadre du déploiement de ce programme statistique, en cas de tension moyens/missions, l'Établissement proposera des arbitrages aux ministères de tutelle visant à assurer la soutenabilité du programme concerné (intégrant le nécessaire maintien de la qualité des productions) et des missions conduites.

Le document consiste à lister l'ensemble des **sources de données** que collecte FranceAgriMer dans le cadre de ses missions (directement par le biais d'enquêtes ad hoc ou d'utilisations de données administratives collectées par l'Établissement, ou bien encore achetées à des tiers). Compte tenu des finalités de l'établissement, celles-ci seront présentées par filières, en fonction de leur fréquence de collecte de données, puisqu'il s'agit de l'élément le plus représentatif de la charge de travail.

Ce programme est structuré par sources de données. Une source de donnée peut-être une source administrative, une enquête ad hoc, un achat de données auprès d'un prestataire qui en réalise la collecte. Il s'agit d'identifier les différents dispositifs de captation d'information, en amont de leur analyse et traitement.

Pour rappel, la diffusion d'indicateurs statistiques, en aval, permet de répondre aux obligations réglementaires et aux besoins des filières en matière d'éclairage économique des différents secteurs.

Plusieurs sources peuvent concourir à l'élaboration d'un seul indicateur, et plusieurs indicateurs peuvent être produits à partir d'une seule source. Le suivi répété dans le temps d'un indicateur est une série statistique, et la mise à jour des séries statistiques fera l'objet d'un calendrier de diffusion (en construction).

Le programme a permis d'identifier **108 sources de données** actuellement collectées à FranceAgriMer (hors Réseau des nouvelles des marchés (RNM), dont le programme est à part).

La création d'un pôle Data au sein de la Direction des Services d'Information vient souligner la prise en compte des travaux liés autour de la donnée, y compris dans les services gestionnaires dont le cœur de métier n'est pas la production d'informations statistiques. Une feuille de route « data » est en cours de rédaction au sein de la Direction Marchés, études et prospective, en cohérence avec la feuille de route data générale de l'Établissement, également en cours de rédaction.

---

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- Étude interne de faisabilité de l'inclusion des œufs et des pommes et carottes conventionnels et biologiques dans le rapport annuel de l' Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM).
- Amélioration de la collecte de données sur les produits biologiques et le non OGM, et travaux pour alimenter l'analyse des produits « bio » pour le rapport de l'OFPM.
- Actualisation et enrichissement de l'observatoire de l'agriculture dans les DOM, dans le cadre d'un partenariat avec l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) .
- Étude sur la caractérisation des crises en agriculture
  
- Contribution à l'évaluation du Programme lait et fruits dans les écoles (2023-2029) avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;
- Participation à l'évaluation régionale des aides aux agroéquipements du Plan de Relance en Bourgogne Franche Comté ;
- Contribution à l'évaluation des aides guichets à la planification écologique (sous réserve de confirmation) ;
  
- Inventaire des outils de suivi de la biomasse (GIS biomasse)
- Comparaison des méthodes de suivi de la biomasse (GIS biomasse)

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- Evolution de l'application CAVIN concernant la dématérialisation des contrats d'achat de vin en vrac pour les vins de France (VDF), d'Indication Géographique Protégée (IGP) et d'Appellation d'origine protégée (AOP) (hors interprofession) ;
  
- Poursuite de la refonte du système d'information du RNM, RNM6.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Publications de nouveaux indices de prix du lait de brebis (avec le Service de la Statistique et de la Prospective -SSP)

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Mise en évidence des nomenclatures utilisées de façon non explicite dans les différents dispositifs statistiques, qui seront diffusées en interne au travers des métadonnées.

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Actualisation et enrichissement de l'ONRB (observatoire national des ressources en biomasse) ; Une réflexion sera menée cette année pour améliorer la visualisation des données, selon les besoins des utilisateurs.

Lancement d'un observatoire économique de la pêche et de l'aquaculture.

Travail avec l'Insee pour faciliter les flux de diffusion de données de prix nécessaires pour l'établissement d'indicateurs.

Nouveau site internet, propre à la diffusion d'informations économiques (études, notes de conjonctures, bilans, séries historiques de données, tableaux de bord...) :

Travail d'archivage des publications obsolètes, de transparence sur les sources et méthodes pour faciliter les usages, et d'éditorialisation. Publication des métadonnées au format DCAT-AP. Mise en production en dernier trimestre.

Élaboration d'un calendrier de diffusion des principaux indicateurs produits par la Direction Marchés, études et Prospective.

## **Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis**

### **Rendre compte d'un monde qui se transforme**

#### **AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux**

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO<sub>2</sub>, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

#### **AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

#### **AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale**

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

#### **AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels

que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

## **Éclairer les débats dans une société complexe**

### **AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

### **AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

### **AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

### **AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires**

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

### **Innover pour mieux répondre aux besoins**

#### **AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

#### **AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles**

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

#### **AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

## **Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission**

### **Transition écologique, transformation numérique et traçabilité**

#### **Avis ESM n°1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques) (Insee - DSE - DSS)**

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de GES, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

#### **Avis ESM n°2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique**

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée...).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage ...).

#### **Avis ESM n°3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique (Insee - DSE - DSS)**

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

#### **Avis ESM n°4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises (Insee - DSE - DSS, Insee-DESE-Conjoncture)**

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

## **Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises**

### **Avis ESM n°5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales (Insee - DSE - Driss, Insee - DSE - DSCT)**

Le Conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi ....

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

### **Avis ESM n°6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements (Insee - DSE - DSS, Commerce extérieur - DSECE, Défense - S2E)**

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

## **Observation sectorielle des entreprises**

### **Avis ESM n°7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire (Insee - DSE - DSS)**

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du « Care », des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

### **Avis ESM n°8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue (Insee - DSE - DSS, Défense - S2E)**

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

**Avis ESM n°9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises (Insee - DSE - Driss, Insee - DSE - DSCT, Insee - DSE - DSS)**

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) sera adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.